Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D27DSJVAP_M26-DE

DSJVAP/ SPORT / LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE ALLIANCE JUDO FOUGERES 2026

Rapporteuse : Mme Cécilia GUILLOIS

Dans le cadre du plan « 5 000 équipements » lancé par l'Etat pour construire différents types d'équipements sportifs pour préparer l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Fédération Française de Judo a lancé son plan « 1 000 dojos solidaires » pour développer les lieux de pratique au plus proche des habitants. Ces projets vont au-delà de la pratique du judo : lieu de vie, aide aux devoirs, créer du lien social….

Nous avons été sollicités par le Judo-Club de Fougères-Lécousse (devenu depuis Alliance Judo Fougères) pour se saisir de cette opportunité afin d'agrandir le dojo du complexe Maryvonne Caillère. Le projet a été validé par le Fédération Française de Judo, et un dossier a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Le 23 juillet 2024, Mr. Le Bour Damien (Conseiller Technique National 1000 dojos) nous a informé que le projet de 1000 Dojos de Fougères avait été validé par l'ANS pour un montant total de 107 301 €, dont 80% de financement de l'état et 20% restant à charge de la Fédération Française de judo et du club local.
En concertation avec l'Alliance Judo Fougères (AJF) et la Fédération Française de Judo, il a été décidé de programmer les travaux de juin à août 2025. La société Eiffage commence effectivement les travaux le lundi 2 juin 2025 pour une livraison semaine 34 (soit le vendredi 22 août 2025).

Grâce à ce nouvel équipement, l'AJF va mettre en place un nouveau projet de développement autour du Judo pour tous, sur les 5 années à venir (2024-2028). Ce plan de développement doit permettre d'accroître son nombre de licenciés, de proposer des séances aux différentes écoles à proximité, d'ouvrir la structure aux différents acteurs sociaux de la Ville, de proposer des actions en faveur des publics défavorisés, ……. Ce plan se compose de 5 axes :
Accompagner (un club à l'écoute de ses pratiquants) : proposer différents types de pratique pour tous.
Impliquer (un club avec un rôle éducatif et social) : intéresser et fédérer les pratiquants autour de valeurs communes.
Promouvoir (un club qui communique) : communiquer sur les activités et actions.
Organiser (un club efficace dans l'action) : créer et accueillir des évènements et manifestations.
Développer (un club impliqué dans le tissu local) : tisser des relations de partenariats.

Pour cela, le budget de l'association va passer de 64 000 € à 73 000 € avec une augmentation dans trois postes (les frais de personnels, les frais de licences et les déplacements en compétition) pour répondre aux axes de développement du projet.

L'association a sollicité la ville pour l'accompagner dans son projet en demandant une subvention exceptionnelle reconductible sur les cinq années à venir.

Il est donc proposé de verser 2 500 € chaque année jusqu'en 2029 inclus pour accompagner le projet de développement de l'Alliance Judo Fougères.

Après avis favorable unanime de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 6 mai 2026, le conseil municipal est sollicité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Alliance Judo Fougères à hauteur de 2 500 € pour l'année 2026.

Signé électroniquement par Patricia LEBRETON le 03/06/2026 13:08:35

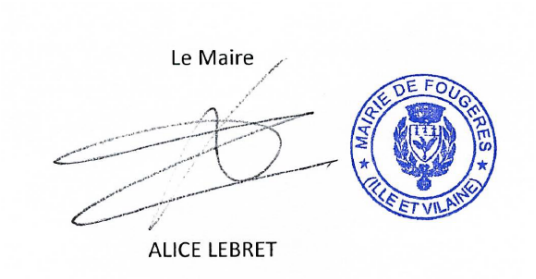
Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D27DSJVAP_M26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme GUILLOIS et M. TOUTAIN ne participent pas au vote

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,



Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:08:44+02:00

La secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:41:35+02:00